

AUTORISATIONS DE SORTIE

Année scolaire 2023/2024

Langue parlée à la maison :

Autorisation parentale pour photographier ou filmer votre enfant lors des activités scolaires ou périscolaires selon la loi en vigueur avec la possibilité d'utilisation dans des publications de l'établissement : **OUI** **NON**

Autorisation de transmettre vos coordonnées personnelles à l'association des parents d'élèves :

OUI **NON**

Régime des autorisations de sorties des collégiens : on distingue

- Les élèves venant par leurs propres moyens (y compris bus de ligne).
- Les élèves arrivant par les bus scolaires (ramassage scolaire, départ et entrée du bus dans l'enceinte de l'établissement).

Régime des entrées et des sorties pour chacun des deux cas :

Vous devez choisir entre A 1 et A 2 :		Vous devez choisir entre B 1 et B 2 :	
ELEVES VENANT PAR LEURS PROPRES MOYENS		ELEVES UTILISANT LES BUS SCOLAIRES	
A 1	A 2	B 1	B 2
L'élève n'est pas autorisé à rejoindre plus tard ou à quitter plus tôt l'établissement en cas d'absence de professeurs.	L'élève est autorisé par ses parents à arriver plus tard en début de journée et à partir plus tôt en fin de journée en cas d'absence(s) de professeur(s).	L'élève arrive et repart par les <u>bus scolaires obligatoirement</u> . Les parents <u>n'autorisent pas</u> leur enfant à <u>rejoindre plus tard ou à quitter plus tôt</u> l'établissement en cas d'absence(s) de professeur(s). Pas de covoiturage, pas de bus de ligne.	Les parents autorisent leur enfant à arriver ou à quitter l'établissement par le bus scolaire ou par leurs propres moyens selon l'emploi du temps habituel ou en cas de cours non assuré(s).

M./Mme _____ Elève (nom et prénom) _____
Section _____ Régime _____

L'élève s'engage à se conformer au régime choisi ci-dessus et est averti qu'il s'expose, en cas de non-respect, aux sanctions prévues à l'Art. 3-5 du Règlement Intérieur.

Date :

Signature du(des) responsable(s) légal(aux)
(NOM et Prénom)
« **Lu et approuvé** »

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la Conseillère Principale d'Education (CPE) du Collège International : Madame Sandrine CHEVALLIER.

Le Proviseur, Stéphane Bosco

ECOLE – COLLEGE - LYCEE
2 bis rue du Fer à Cheval - CS 40118 - 78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex - France
Tél : +33 (0)1 39 10 94 11 - www.lycee-international.fr
0783547-G (Collège)



Fiche d'urgence à l'intention des parents

2023-2024

Nom: Prénom:

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et coordonnée de la mutuelle (facultatif) :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de téléphone portable :
3. N° de téléphone du travail :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement et autorisée à venir chercher votre enfant au collège :

Dans les situations d'urgence, après régulation par le SAMU centre 15 et évacuation par le transport choisi par le centre 15, votre enfant sera orienté vers l'établissement de santé le mieux adapté.
La famille sera immédiatement avertie par nos soins pour accompagner son enfant ou le rejoindre à l'hôpital.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagner de sa famille.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement ou l'école (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)*.
Si un PAI est nécessaire, veuillez-vous adresser à l'infirmière.

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

.....

· DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

· Un double sera remis aux transports sanitaires

· * Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée

La restauration scolaire C'midy



Des menus équilibrés créés par une diététicienne à partir de recettes simples et traditionnelles préparées par les Chefs C'midy.

Des produits de qualité :



■ Des fruits et légumes de saison et Yvelinois : salades, pommes, poires, carottes,...



■ Du pain bio réalisé avec de la farine Yvelinoise,



■ 100% français pour la viande de bœuf race à viande et la viande de porc,



■ 100% Label Rouge pour la viande de veau et la volaille,



■ 100% des poissons issus de la pêche durable.



Deux fois par mois, un repas entièrement végétarien.

Des recettes festives pour célébrer les moments importants de l'année !

1 produit Yvelinois mis en avant par mois.



Selon votre quotient familial :

■ Un prix par repas allant de **1 à 4 euros**,

■ La possibilité d'obtenir des **Fonds Sociaux**, en contactant le gestionnaire du collège de votre enfant.



Un **forfait de 1 à 5 jours au choix**.

La possibilité d'**annuler les repas 48 heures à l'avance**.



Règlement de restauration :

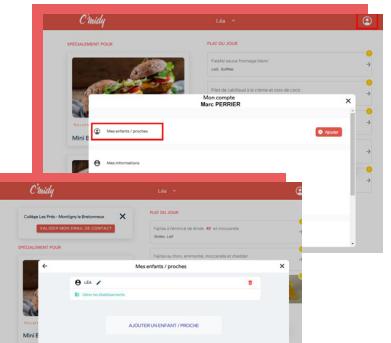
Pour le consulter, rendez-vous dans votre app SoHappy, cliquez sur Démarches puis dans la rubrique **Aide et Tarifs** : Règlement de restauration.



Inscription en ligne : j'ai déjà un compte SoHappy

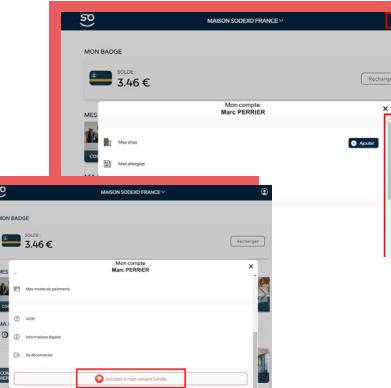
J'ai déjà un compte SoHappy pour mon enfant en primaire

- Je me connecte à SoHappy et je clique sur l'icône "profil"  en haut à droite.
- Je clique sur "mes enfants / proches" puis sur le bouton "Gérer les établissements" et "Ajouter un établissement".
- Je poursuis mon inscription à la restauration (cf pas à pas en page centrale) sans avoir besoin de valider mon mail.



J'ai déjà un compte SoHappy pour ma restauration d'entreprise

- Je me connecte à SoHappy et je clique sur l'icône "profil"  en haut à droite.
- Je descends en bas de la page, puis je clique sur "Accéder à mon univers famille".
- J'arrive sur un **univers rouge**. Je clique sur le bouton central "Ajouter un proche".
- Je poursuis mon inscription à la restauration (cf pas à pas en page centrale) sans avoir besoin de valider mon mail.



Une interrogation ? Nous sommes à votre écoute !

Depuis la foire aux questions **SoHappy**, accessible depuis la **rubrique Aide**.

En posant une question sur le **chatbot**, disponible 24h/24.

Et si vous **ne disposez pas** d'un accès internet, par téléphone au 01 30 85 99 90, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

C

?



C'midy

Au service
des collégiens
des Yvelines



**Restauration scolaire 2023-2024
dans les collèges des Yvelines :
ouverture des inscriptions en ligne du
15 mai au 16 juillet 2023**



y
Yvelines
Le Département





ADHÉSION POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

Ce bordereau de versement concerne les familles dont un ou plusieurs élèves sont inscrits au collège (6^{ème} à 3^{ème}) et/ou au lycée (2^{nde} à Terminale).

- Le FSE du Lycée International a pour but de contribuer à l'accomplissement des manifestations périscolaires de l'école, du collège et du lycée (théâtre, orchestres, chorales, apiculture, sciences, cinéma, concours, jeux, business et mode, aéronautique...)
- Concernant l'école, il permet la réalisation des projets de chaque classe, finance les bibliothèques de classe, le club presse et le club informatique.
- Il soutient les projets animés par la Maison des Lycéens ainsi que l'achat de jeux pour le Foyer des Collégiens.
- Il gère les photos de classe, entretient les photocopies destinées aux élèves.

Les activités sont gratuites et les ressources du FSE proviennent uniquement des cotisations des parents.

Votre cotisation permet ces dépenses au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire. Elle permet la mise en œuvre et la pérennité des nombreuses activités qui constituent l'identité de l'Etablissement que vous avez choisi pour vos enfants.

L'adhésion au FSE n'étant pas obligatoire, nous vous remercions de votre solidarité, et vous prions d'agrémenter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

du FSE

Véronique THOMAS DUPHIL



Pour adhérer vous pouvez :

- *Passer par le site Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/fse-du-lycee-international/adhesions/adhesion-au-fse-du-lycee-international-2023-2024-college-et-lycee>*
- *Remplir le bulletin ci-dessous, le joindre au dossier d'inscription et payer votre cotisation par chèque à l'ordre du FSE du Lycée International*

.....à découper.

Tarif dégressif (Collège-Lycée): 1^{er} enfant 25€, 2^{ème} enfant 20€, 3^{ème} enfant 15€, 4^{ème} enfant et plus 10€

Ce document concerne uniquement les élèves inscrits à plein temps au Collège et au Lycée International.
(les élèves inscrits dans les collèges partenaires ne cotisent que lorsqu'ils participent à une activité)

Pour votre (vos) enfant(s) inscrit(s) à l'École Primaire, vous pourrez télécharger un formulaire spécifique lors des inscriptions du Primaire.

**Vous devez remplir une seule fiche par famille (hors Primaire) en complétant le tableau ci-dessous.
S'il vous plaît, veuillez indiquer le nom de l'élève au dos du chèque ainsi que sa classe.**

NOM et Prénom de l'élève :	Section :	Classe 2022-2023	Cotisation(s) :
1.			25 €
2.			20 €
3.			15 €
4.			10 €
		TOTAL :€



APELI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LYCÉE INTERNATIONAL

L'APELI ?

Elle est l'**Association qui représente officiellement tous les parents d'élèves au sein du Lycée International (membres élus aux élections nationales)**.

Indépendante de tout organisme politique ou religieux, elle vous accompagne quelle que soit votre section nationale au Lycée, **de la Primalre Jusqu'au Lycée.**

contact@apeli.org
www.apeli.org

2 bis, rue du Fer à Cheval
78100 Saint-Germain-en-Laye

NOS ACTIONS

Présents dans chaque classe grâce aux PEC (Parents d'Elèves Correspondants), nous sommes **votre porte-parole dans les Instances officielles :**

- Conseils de classe
- Conseils d'Administration
- Commissions scolaires
(Cantine, Discipline CVL, CVC, Hygiène/Sécurité, Appel d'Offres...)

L'APELI organise aussi :

- La Journée d'Accueil (JAC)
- Le Forum Étudiant Carrefour des Études et Métiers (CEM)
- La Cérémonie de remise des diplômes de l'OIB
- D'autres groupes de Travail (Transports, Co-voiturage)
- Des Conférences, etc...

Nous sponsorisons :

- Ateliers Fresque du Climat
- Boum des CM2, Fête des 3^{ème}

Nous vous informons grâce :

- au site Internet
- au guide de rentrée
- et à la Newsletter mensuelle.

Nota : l'APELI tiendra compte de toute nouvelle association de parents d'élèves qui viendrait à se créer postérieurement (et qui se présenterait aux élections nationales), y compris le cas échéant financièrement.
(¹) facultatif

ADHÉSION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

JE SOUTIENS L'APELI, J'ADHÈRE⁽¹⁾ :

28 € PAR FAMILLE AVEC AU MOINS 1 ENFANT AU LYCÉE INTER
14 € (ÉLÈVES EXTERNÉS OU ETABLISSEMENTS PARTENAIRES)

Adhésion et paiement à faire en ligne =

Utilisez le QR-Code ou adresse web cliquable ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/apeli/adhesions/adhesion-apeli-septembre-2023-aout-2024>



JE SOUHAITE DEVENIR VOLONTAIRE A L'APELI :

L'Apeli a besoin de vous et/ou de votre soutien :

LORS DE L'ADHESION EN LIGNE, VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER EN TANT QUE

- PARENTS PEC (Parents Correspondants de la Classe)
- MEMBRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL APELI (JAC, CEM, OIB...)
- CANDIDAT AU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'APELI ET CANDIDAT SUR LA LISTE APELI POUR LES RÉPRESSENTANTS AUX ELECTIONS "NATIONALES" * (suivi des instances du lycée)
- CANDIDAT AU BUREAU (INSTANCE DE GESTION) DE L'APELI *

NB : demande à faire de préférence avant la fin de cette année scolaire pour les postes avec (*)

Si vous souhaitez adhérer à l'APELI mais n'avez pas la possibilité ou le souhait de le faire en ligne, contactez-nous à : tresorerie@apeli.org